



## Compte rendu audioconférence du 19 octobre 2020 14h30

Ordre du jour

La situation sanitaire.

- 1°) mesures particulières relatives au passage en zone d'alerte maximale et à l'application couvre-feu
- 2°) accueil du public
- 3°) télétravail
- 4°) Information sur la fermeture du CGR

### **1°) Conséquences des mesures annoncées la semaine dernière**

Couvre feu instauré sur le Métropole lilloise. Dunkerque et Maubeuge en alerte moindre. A la DRFIP aucun agent ne travaille après 21h. Les éventuels retards de train pourraient donner lieu à des autorisations de circulation .

La situation sanitaire dans le Nord est mauvaise : le taux d'incidence est passé à 272 et le taux de reproduction du virus à 1,38.

Il est demandé d'organiser le moins de réunions possibles en présentiel et de ne plus réaliser d'événements festifs dans les locaux.

Pour les salles de pause : un rappel sera fait pour respecter la distanciation. Pas d'arrêt des distributeurs de boissons.

Dans les restaurants administratifs, la CGT a demandé une distribution de bouteilles d'eau aux convives. En effet, pour éviter les déplacements, l'accès aux fontaines à eau a été proscrit. Pour s'approvisionner, des agents se fournissent en eau dans les toilettes.

Nous avons suggéré de mettre des pichets d'eau sur les tables dans les restaurants.

Les RH reprennent ce sujet afin de trouver une solution.

### **2°) Le télétravail**

La DGFIP a adressé 2 mails selon la circulaire de la Fonction Publique sur la nécessité d'augmenter le nombre de télétravailleurs.

Dans les zones où s'appliquent le couvre feu + les zones d'alerte maximale, la cible est fixée à 2 jours avec un maximum de 3 jours.

Déploiement du Tiny : Sa mise en place est plus rapide, la configuration étant faite à distance par les collègues de la DISI (800 Tiny et 150 portables nouvellement arrivés). Le

seul souci étant l'acheminement du matériel à l'agent (unité centrale, clavier, souris, câble de 10m à relier à la box)

Les collègues fragiles dans les zones rouges et écarlates sont prioritaires pour les Tiny.

Les agents déjà en télétravail, les collègues nomades et les agents fragiles sont dotés de PC portables.

Le DRFIP assimile la situation actuelle à celle connue fin mai à juin 2020.

Les collègues de la DISI configurent actuellement 40 PC par semaine en Tiny. (sur 800 !)

Le CPS est dans la zone prioritaire mais il n'est pas envisagé de doter les agents du CPS au détriment des autres.

### **Le Conseil d'Etat a annulé le décret du 29 Août 2020 qui limitait à 4 pathologies au lieu de 11, la classification des agents vulnérables.**

Pour le DRFIP, plusieurs observations :

- le retour au chômage partiel dans le privé s'assimile à l'octroi d'ASA.

La DRFIP attend une réponse de la FP sur cette question, avant de l'appliquer.

La décision du CE concerne les pathologies retenues pour les agents vulnérables et non les agents ayant un conjoint ou un membre proche vulnérable.

Suite au décret du 29 Août, les médecins de prévention ont repris la situation antérieure des agents placés en ASA Covid ou en télétravail au 1er septembre 2020.

Ils ont préconisé soit une reprise à 100 %, soit un présentiel limité à 2 jours avec 3 jours de télétravail, soit un éloignement total du présentiel avec 5 jours de télétravail par semaine quand cela est possible.

Suite au référé du conseil d'Etat, les RH après avoir prévenu les médecins de prévention vont écrire aux collègues ayant repris en présentiel à 100 %.

Une demande de réévaluation devra être faite auprès du médecin de prévention pour être placé en télétravail.

Les collègues auront une préconisation 3 jours en télétravail/2 jours en présentiel le temps de la réévaluation et les médecins de prévention pourront leur accorder 5 jours de télétravail.

Conjoint de fragiles : les textes prévoient 3 jours.

La situation n'a pas évolué depuis la dernière audio conférence et il n'y a pas de nouveaux cas de contamination depuis vendredi dernier à la DRFIP.

### **3 °) Accueil du public**

Le DRFIP a décidé d'imposer un accueil généralisé du public sur rendez vous dans la métropole lilloise compte tenu de l'état sanitaire, du couvre feu et de l'augmentation du télétravail.

Les directions de Marseille et Lyon sont déjà passées en accueil généralisé du public sur rendez vous.

L'accueil généralisé sur RDV s'applique dans la zone d'alerte maximale pour la MEL sauf la trésorerie Amendes, les trésoreries hospitalières de la métropole et la caisse de Kennedy. Des vigiles continueront d'assurer la sécurité sur ces sites.

Engagement du directeur sur la réversibilité de cette mesure liée à la pandémie. Elle peut être étendue en fonction de l'évolution de la situation sanitaire (passage d'autres zones en alerte maximale) mais elle cessera lorsque la situation redeviendra normale.

#### 4 °)CGR

Décision nationale de la DGFIP de réorganiser l'ensemble des CGR pour passer de 17 sites à 6

La CGT a dénoncé ces relocalisations qui ne sont en fait que des délocalisations et un démantèlement du réseau de la DGFIP.

Disparition notamment du CGR de Lille. Implantation des CGR restants dans la région du grand Ouest (Rennes, Limoges, Tours...)

La DGFIP considère que cette restructuration est liée à des évolutions en cours ou à venir : Ensap accessible aux retraités, nouvelle application informatique avec une base nationale, disparition de la déclaration...

Regroupement sur des sites moyens.

La date de fermeture du CGR de Lille est prévue pour le 1er janvier 2023.

Visite du directeur au CGR ce matin afin de fournir les explications aux agents :

Priorité pour suivre la mission sur le grand ouest (priorité supra départementale) et priorité infradépartementale identique aux agents qui subissent le NRP pour ceux qui ne voudront pas suivre leur mission.

Intégration au mouvement au 1er septembre 2022 mais une demande sera faite aux agents de rester sur leur poste du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022 pour préserver la continuité des missions du CGR de Lille.

La CGT a souligné le peu de garanties offertes aux agents . Aucun agent ne serait volontaire pour suivre la mission même avec les primes offertes.

Compte tenu des autres restructurations prévues, ils vont se trouver face aux concurrences des priorités. Si ils anticipent la fermeture de leur service en 2021, auront ils la garantie que leur demande de mutation sera acceptée par la DRFIP, la CGT a fait part de son inquiétude compte tenu de la restriction des règles de mutation encore prévues dans le groupe de travail mutation.

La DRFIP s'engage à ne pas s'opposer aux demandes de mutation mais elle limitera les affectations à la règle de l'ancienneté si celles ci sont trop nombreuses.

Un groupe de travail aura lieu le 26 novembre entre la DGFIP et les organisations syndicales.

Nous avons appris que le Service des Liaisons et des Rémunérations de Rennes était restructuré. D'après le DRFIP, le SLR de Lille n'est pas concerné.

La CGT a demandé la raison de l'audit prévu au CEL le 3 novembre 2020. Des audits sont prévus également au CEL de Créteil, Rennes.

Cet audit tombe juste après la perte de la CDC.

Pour la DRFIP, des audits sont lancés pour évaluer la situation régulièrement. Il prendra la forme de tables rondes où les agents sont conviés.

Pour la CGT, compte tenu de la baisse des charges, cet audit est de mauvaise augure et il y a de fortes interrogations sur le devenir du Centre d'Encaissement et du STC.